

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
JURA

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	10

Date d'affichage
01/06/2026

Date de la convocation
18/05/2026

OBJET de la
DELIBERATION

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA BARRE
Séance du 26 MAI 2026

L'an deux mil deux mil vingt six, le vingt six mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur Frédéric PAILLARD, Maire

Présents : Claude BAYLE, Sylvie BAYLE, Vincent MARAUX, Rudy MASRABAYE, Frédéric PAILLARD, Lydia PARGUEY, Alice ROBERT, Maryse SICLET, Fabienne TATIN FROUX, Jérémy ZANOTTI.

Absent excusé : Sylvain LHOMME.

Secrétaire : Sylvie BAYLE

VENTE DU SURPLUS DE BOIS

Vu les 25 stères de bois restants à la suite de l'affouage 2025,

Vu la proposition du bûcheron d'acheter à un tarif supérieur à celui des affouagistes, le surplus de bois coupé,

Considérant que pour éviter de perdre ces bois, il convient de les vendre,

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour, accepte de vendre ces 25 stères de 2025 au tarif de 37.50 € le stère au bûcheron qui a façonné le bois, Mr DELIOT Romain.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le/La secrétaire
Sylvie BAYLE

Le Maire
Frédéric PAILLARD



